

INTEGRAS Thema

Décembre 2012

A propos de l'histoire du placement extrafamilial

Regarder les choses en face! Pourquoi nous avons besoin de Histoire

«L'institution royaume»: rappel historique

Groupe de réflexion placement extrafamilial – pourquoi?

Le dossier, support de connaissances pour l'avenir

Rencontres-débats sur le placement extrafamilial aujourd'hui? Conclusions

Regarder les choses en face! Pourquoi nous avons besoin de'Histoire

«C'est à la maison que doit commencer ce qui illuminera la patrie», disait-on jadis: la famille était et reste l'idéal, le socle sur lequel tout se construit. L'institution était censée corriger ce que les familles ne pouvaient assumer. Cette vision idéologique des choses a biaisé le regard porté sur la réalité: car la famille fut et reste également un lieu de violence. Ou comme le formulent les sociologues: «Il n'existe aucune autre forme de vie sociale qui recèle une aussi forte probabilité de faire subir des actes de violence à ses membres.»*

Des affirmations comme celle-ci montrent à quel point il est important de regarder les choses en face et de prendre conscience de ce que la société exige comme idéal, et pour quelles raisons, ainsi que la manière dont ce rêve d'idéal peut fausser la vision. Il faut parfois du courage pour sortir des sentiers battus et se remettre en question avec sens critique. Dans ce contexte, l'historiographie peut contribuer à axer la réflexion sur le long terme et à acquérir une certaine indépendance d'esprit: le passé devient ainsi un miroir grossissant! Car les événements d'aujourd'hui se reflètent dans le passé, sous une autre forme. Et à l'inverse, un coup d'œil rétrospectif nous aide à remplir notre mission. Car notre action doit avant tout se focaliser sur les besoins des enfants et des adolescents, et non sur l'application des normes et concepts sociaux du moment.

Par le passé, l'éducation institutionnelle avait pour mission de recadrer ceux et celles qui étaient mal partis dans l'existence ou qui avaient dévié du bon chemin. À grand

renfort de coups et de discipline imposée par la violence. Nombreux ont été les enfants et adolescents ayant grandi dans des conditions humainement indignes. Les pratiques des foyers en question étaient-elles l'expression de circonstances sociales particulières, ou s'agissait-il uniquement de quelques «dérapages»? Ces dysfonctionnements étaient-ils connus publiquement? Si oui, pourquoi les personnes ayant agi contre ces dérives sont-elles si rares? A-t-on simplement masqué la réalité? Ou l'a-t-on acceptée comme un mal nécessaire, inhérent à une société en mutation qui exclut ceux et celles qui ne correspondent pas aux nouvelles normes en cours d'élaboration?

Le fait est que, pour un bon nombre d'anciens enfants placés en foyers, leur jeunesse fut un enfer! Mais y a-t-il eu aussi des cas contraires? Et si oui, pourquoi? Connaître ces circonstances peut aider à analyser et à comprendre les structures familiales et institutionnelles, foncièrement différentes, et à permettre d'attribuer à chacun des deux systèmes la place qui lui revient. Les deux systèmes peuvent prendre conscience de leur valeur propre ainsi que leur capacité d'autonomie. Cela contribue à créer un environnement qui permettra d'éviter à l'avenir de nouvelles situations de détresse. Dans ce but, il est nécessaire de considérer les choses avec un sens critique!

Mirjam Aebischer,
secrétaire générale Integras

«L'institution royaume»: rappel historique

«Thèmes ayant agité le domaine de l'éducation institutionnelle» – c'est sous ce titre qu'Integras a donné mandat à l'historien Wolfgang Hafner d'explorer l'histoire de l'éducation institutionnelle sur la base des exposés présentés dans le cadre des colloques de formation continue d'Integras. Dans l'article ci-après, W. Hafner décrit certains aspects qu'il prévoit d'approfondir dans son étude.

L'exploration historique du passé de l'association «Integras» s'opère sur un terrain difficile. D'une part, l'étude s'articule autour de la précarité des enfants et adolescents. D'autre part, cet «état de besoin» est en partie défini par la société, et même créé par elle. Le processus d'influence mutuelle qui en résulte et la manière dont il est mis en œuvre par la société respectivement par ses «plénipotentiaires» constitue l'intérêt même de ce champ politique.

Jusqu'à présent, ce sont surtout les gros titres négatifs que l'on connaît de l'histoire: rappelons par exemple le sujet des enfants placés de force en tant que valets. Les foyers et institutions faisaient eux aussi partie du même cycle constitué de mesures de prévoyance ordonnées par l'État, puis de leur mise en application. Ils reflétaient ainsi les concepts éducatifs de la société. Avant et pendant la première guerre mondiale par exemple, la méthode éducative dominante était souvent axée sur l'autorité et la mise au pas des pensionnaires, tandis que l'industrialisation avec les conditions plus souples et les conflits qui en ont découlé (mobilité, luttes ouvrières, etc.), ainsi que la repolarisation du contexte politique (chute de la monarchie austro-hongroise et de l'empire allemand) ont donné un nouvel essor à des concepts (éducatifs) nouveaux, plus démocratiques: la jeunesse s'est vu accorder le droit à la puberté; l'individualisation a fait son entrée dans la pédagogie, et le besoin de concepts éducatifs plus démocratiques a commencé à se faire sentir dans les institutions également. Dans le milieu institutionnel, les méthodes jusqu'ici appliquées qui relevaient de la discipline militaire ont été remises en question. En Suisse, le public fut notamment ému par les analyses de C.A. Loosli, ancien enfant placé devenu écrivain.

Or, la question qui se pose est la suivante: dans quelle mesure toutes ces idées novatrices conduisent-elles réellement au changement dans les institutions? Les «rois» – tels que l'ancien président de l'association, Otto Baumgartner, qui fut longtemps directeur du foyer Pestalozzi à Birr, appelait les directeurs d'institutions, ont-ils vraiment la capacité et la volonté d'adopter de nouveaux concepts? Ou les institutions se comportent-elles comme de pesants paquebots transatlantiques qui, une fois lancés, ne parviennent plus guère à être freinés, même pas par le capitaine?

Le fait est qu'à l'époque où l'association fut fondée, le domaine institutionnel traversait une phase critique. Le fond était critiqué par Loosli. Parallèlement, il existait une surabondance de places offertes en institution, ce qui faisait baisser les prix. Dans ce contexte, l'idée de fonder une association pour jeunes inadaptés tombait à pic. En agissant conjointement, il était plus facile de décrocher des subventions et de réaliser des idées innovantes. Ainsi, l'association nouvellement fondée s'est fortement engagée en faveur du séminaire de pédagogie curative [Heilpädagogisches Seminar] qui, à l'époque, était en train d'être créé, afin que les questions de formation ayant trait aux institutions soient systématiquement prises en compte. Par la suite, le séminaire de pédagogie curative a mis son infrastructure au service de l'association et a joué un rôle primordial lors de l'organisation des cours de formation continue, devenus emblématiques de l'association.

Mais, au fond, quelles conséquences ont découlé de la création de cette association, dont un des principaux motifs fut de garantir l'accès aux

subventions? Il est certain que durant la phase de fondation de l'association, la crainte du changement fut déterminante. Ainsi, déjà à l'époque s'est posée la question de savoir si l'avènement de meilleures conditions de formation ne risquerait pas d'inciter le personnel à critiquer l'autoritarisme de la direction, à créer ainsi de l'agitation au sein des institutions et à être moins facilement gérable.

Les cours de formation continue proposés par l'association ont contribué à aplanir les difficultés. La formation était une chose, la rencontre des directeurs d'institutions entre eux en était une autre. Tout au long de ces années, la structure des cours de formation n'a pratiquement pas varié: l'association proposait, outre les trois ou quatre exposés principaux, des exposés brefs durant lesquels quelques directeurs ou directrices d'institutions parlaient de la situation concrète au sein de leur établissement. Parallèlement, on organisait des événements récréatifs pour tenter de favoriser les échanges. Un fait marquant fut en outre l'émergence de certaines thématiques comme par exemple l'incontinence nocturne, sujet encore inexistant au moment de la fondation de l'association en 1926, mais devenu subitement dominant lors des colloques des années 30, pour ensuite retomber dans l'oubli.

Le sujet de l'existence propre des institutions, de l'accession à leur identité individuelle et à la conscience de leur valeur n'était alors guère à l'ordre du jour: jusque dans les années 1970, la famille était en effet considérée comme la forme idéale et suprême d'éducation des enfants et adolescents – à condition que la famille corresponde dans ses comportements aux normes préconisées par la classe moyenne, ou du moins qu'elle donne à croire qu'elle y correspondait. La religion, à laquelle on avait recours comme moyen idéal de domination et de justification, jouait un rôle important aussi bien au sein des

familles que des institutions. Elle permettait de légitimer l'existence de structures autoritaires et de faire foi à tout moment de «bonne volonté». Tout cela se reflète dans les thèmes traités dans le cadre des cours de formation continue proposés par l'association. Or souvent, ces thèmes visaient à instaurer dans les institutions une pensée pédagogique innovante, individuelle et calquée sur le cas d'espèce.

Jusque dans les années 1970, la vie en institution ne s'était jamais vu attribuer de légitimité sociale propre, mais elle a toujours été ressentie comme une solution de second rang par rapport à la vie en famille. En conséquence, les foyers, notamment les foyers pour jeunes, n'étaient guère en position d'analyser de façon systématique les attentes contradictoires dont elles faisaient l'objet, ni d'y répondre – étant, d'une part, utilisées comme menace («Si tu n'es pas sage tu iras dans une institution») et, d'autre part, censées permettre aux enfants ne vivant pas avec leurs parents de grandir dans de bonnes conditions.

Ce n'est qu'après la «campagne pour les foyers» menée dans les années 1970 que l'on a tenté, sur la base d'études scientifiques, d'analyser l'origine des enfants placés en institutions ainsi que leurs chances de continuer à se développer ensuite de manière positive. À la même époque, on a assisté à la propagation graduelle des premières approches visant à instaurer un contrôle général de la qualité. C'est ainsi que l'«institution royaume» a commencé à être progressivement remise en question et à s'effriter. Les colloques de formation continue de l'association y ont contribué en aidant à mettre en lumière et à thématiser les nouvelles tendances, tout en favorisant la prise de conscience quant à la qualité du travail accompli au sein des institutions.

Wolfgang Hafner,
historien et journaliste

Groupe de réflexion placement extrafamilial – pourquoi?

Enfants placés comme valets, enfants des institutions, stérilisations forcées, enfants internés par décision administrative, «petits ramoneurs», adoptés de force, traitements eugéniques!

Au cours des années passées, c'est avec grand fracas que ces notions ont fait irruption dans les médias. On a enfin porté à la conscience du public un thème refoulé et ignoré par la société durant de nombreuses années. À savoir que des enfants et adolescents défavorisés – parce que partis dans la vie de manière non conforme – ont été séparés par les autorités, de manière scandaleuse et autoritaire, et sans aucun secours juridique, de leurs pères et mères pour être parqués dans des institutions – le plus souvent de type ecclésiastique – ou dans des fermes pour y travailler, et ce durant toute leur enfance et dans des conditions contraires à la dignité humaine. Nombreuses sont les personnes concernées qui, tout au long de leur vie, n'ont osé se confier. Trop tenaillées par la honte et doutant d'elles-mêmes, ayant le sentiment d'être coupables de leur propre sort. La description de cet état par l'écrivain Salman Rushdie va à l'essentiel: «Quiconque ne peut raconter son histoire n'a pas d'existence.»

Integras a voulu se confronter à ce chapitre sombre appelé «pédagogie noire»* en instituant à cet effet un groupe de réflexion sur le placement extrafamilial. Ce groupe se compose de représentants des milieux ecclésiastiques, d'un support juridique d'une importante institution, de la politique, de la science historique et de personnes concernées. Son but est de coordonner, sur le plan national, les activités jusqu'ici atomisées dans le domaine de l'exploration de ce sujet, de mettre à disposition des personnes concernées les canaux nécessaires où elles puissent raconter et déposer leur histoire (lieux d'accueil) ainsi que de conseiller les décideurs politiques dans l'hypothèse d'un événement national

de commémoration. Le groupe de réflexion recueille des impulsions venant aussi bien de ses propres rangs que de l'extérieur, pour les transmettre ensuite à qui en aura l'usage.

Le groupe de réflexion placement extrafamilial a adopté un memorandum qui reflète la position de ses membres et sert de base à leur travail. Ainsi par exemple, le groupe considère unanimement comme insuffisantes les seules excuses des autorités. Il est en effet plus utile d'explorer les normes sociales de l'époque, le contexte et les phénomènes qui ont favorisé l'existence de ces abus. Le groupe de réflexion tient vivement à pouvoir contribuer à la mise sur pieds des bases qui permettront aux personnes concernées encore en vie de comprendre ce qui leur est arrivé à l'époque. Ce n'est qu'ainsi qu'elles seront en mesure d'accepter une éventuelle reconnaissance publique des souffrances qui leur ont été infligées ainsi qu'une demande d'excuses de la part des autorités.

Par ailleurs, le groupe de réflexion placement extrafamilial œuvre pour l'institution d'une table ronde nationale, inspirée d'exemples pratiqués dans d'autres pays. Des expériences faites en Allemagne, en Irlande, en Suède etc. montrent qu'il est possible d'obtenir des résultats utiles en réunissant, autour d'une table, une «coalition des responsables» et des personnes concernées. Mais il est également nécessaire que se manifeste la volonté politique de procéder, de façon active et transparente, à l'examen historique des pratiques dans le domaine du placement forcé d'enfants dans des institutions et des familles d'accueil durant le siècle passé. Le groupe de réflexion souhaite contribuer à ce que cette volonté politique émerge également en Suisse et qu'elle y trouve un large appui de sorte à pouvoir impulser une action efficace.

«Le mal se développe là où personne ne regarde les choses en face». Cette phrase remarquable

a été formulée par Alfred A. Häsler dans son livre «La barque est pleine». Cette citation essentielle et juste devrait inspirer les travaux d'analyse historique sur les pratiques de placement forcé d'enfants au 20^e siècle en Suisse. À l'époque, le moins que l'on puisse dire est que le placement extrafamilial d'enfants et de jeunes fut pratiqué sans grande délicatesse; pour des questions morales et religieuses, et croyant que les enfants nés hors mariage, inadaptés, issus de parents alcooliques, les enfants de la grand-route, nés

de familles non religieuses et pauvres etc. étaient mauvais et qu'ils devaient être séparés des «bons» – pour cause de risque de contamination?

Sergio Devecchi, ancien directeur d'institution et personnellement concerné

* «On entend par pédagogie noire des principes éducatifs visant à instaurer, dans la psyché de l'enfant, un sur-moi social et un renoncement pulsionnel général, à l'endurcir quant à sa vie future et à instrumentaliser des parties de son corps et ses sens afin de l'assujettir à des fonctions établies par la société», Katharina Rutschky, auteure allemande

Le dossier, support de connaissances pour l'avenir

Pour les personnes ayant un vécu d'enfants placés dans des institutions, les documents archivés constituent probablement l'unique source leur permettant de reconstruire leur biographie. C'est pourquoi la disparition de dossiers peut avoir des conséquences lourdes pour les personnes concernées: sans dossier, une part importante de leur histoire se dérobe à elles. Il en est de même pour l'analyse historique du placement extrafamilial qui dépend elle aussi, outre des récits oraux des personnes concernées (oral story) – des dossiers qui constituent une importante source d'informations. Les dossiers personnels ne constituent donc pas seulement des outils de travail d'aujourd'hui, mais aussi de précieux supports de connaissances pour demain, raison pour laquelle ils devraient être rédigés en conséquence. D'où la responsabilité des institutions – à l'égard des enfants et adolescents qui leur sont confiés ainsi qu'à l'égard des futurs chercheurs – d'archiver les dossiers personnels aussi longtemps, aussi complètement et aussi soigneusement que possible. Dans une interview, Anna Pia Maissen, Dr phil., présidente de l'Association des archivistes suisses et archiviste à la Ville de Zurich, décrit les moyens de mettre en œuvre ces principes.

Thema: On sait de manière générale que les livres de commerce, les pièces comptables et la correspondance commerciale doivent être conservés pendant dix ans. Existe-t-il également un délai de conservation pour les dossiers personnels?

Maissen: Dans le domaine social, la plupart des dossiers personnels doivent être conservés pendant dix ans, tandis que les dossiers médicaux, quant à eux, sont à conserver pendant 20 ans.

Thema: C'est insuffisant pour garantir le droit des personnes de consulter leur dossier à plus long terme ou pour fournir du matériel à la future recherche historique. Qu'advient-il des dossiers personnels une fois le délai de dix ans écoulé?

Maissen: S'il existe une archive publique destinée à l'institution en question, le document resp. le dossier doit être proposé à ces archives après la fin des délais légaux de conservation. Dans un premier temps, les archives compétentes analysent les documents proposés du point de vue de leur intérêt d'être archivés. Lors de cette évaluation, elles déterminent quels documents seront conservés durablement. Les archives peuvent décider d'un archivage total ou partiel (sélection), ou elles peuvent refuser les documents proposés. Les documents évalués sont durablement conservés dans les archives et le but

auquel ils sont affectés est modifié; ils ne servent dès lors plus à l'exercice d'une activité mais à la recherche, quelle qu'elle soit. Par ailleurs, même archivés, les dossiers personnels sont soumis aux directives de la protection des données.

Ces remarques concernent explicitement les institutions gérées ou financées par les pouvoirs publics – donc par exemple par le canton, la ville ou la commune. Les institutions ayant un support juridique privé et remplissant un mandat public tombent elles aussi dans le domaine de compétence des archives publiques et, par conséquent, sont soumises à l'obligation de proposer les dossiers aux archives.

Thema: Quels sont les dossiers conservés par les archives publiques?

Maissen: La décision quant à l'évaluation du dossier appartient aux archives compétentes. Il existe effectivement des différences. Les archives de la Ville de Zurich par exemple ont décidé que les dossiers des autorités sociales zurichoises (donc principalement l'autorité tutélaire, l'office de tutelle ainsi que l'office zurichois de la prévoyance sociale et des mineurs de l'époque) étaient d'une grande valeur et elles les conservent dans leur intégralité. Le volume de ces dossiers conservés, qui le plus souvent remon-

tent à 1893, date à laquelle la plupart de ces institutions se sont établies, s'étend actuellement sur près de trois kilomètres linéaires; cela correspond par exemple à plus de sept tours Eiffel empilées l'une sur l'autre. D'autres archives procèdent de manière sélective, selon différents modèles et critères.

Thema: Quelle est la manière correcte de stocker des dossiers dans une institution?

Maissen: Il existe des standards internationaux en matière de conservation correcte de dossiers à long terme. Les conditions climatiques (température, humidité) sont clairement définies. Les dossiers en papier sont heureusement très résistants; ils peuvent survivre très longtemps même dans de mauvaises conditions – sauf à l'action du feu et de l'eau. Il existe également des standards concernant les dossiers électroniques qui sont à respecter en cas de nécessité de recourir à ces documents pendant une période prolongée. Car comme vous le savez: dans le secteur des technologies de l'information, «l'éternité» signifie en règle générale cinq ans au maximum ...

Thema: Qui a le droit de consulter les dossiers et comment faut-il aménager cet accès?

Maissen: En principe, toute personne peut consulter ses données personnelles archivées auprès d'un organe public. Chez nous, aux archives de la Ville de Zurich, une demande de consultation de dossier doit toujours se faire par écrit; la personne doit motiver sa demande, fournir les informations nécessaires à la recherche des documents souhaités ainsi que les données la concernant. S'il s'agit de données personnelles, nous invitons la personne dans notre salle de lecture où elle doit fournir une pièce d'identité, puis elle peut consulter et également photocopier le dossier. Elle peut emporter les photocopies de son dossier personnel. En revanche, les documents originaux restent aux archives de la Ville; vu que c'est un organe communal qui les a déposés de par la loi, ils sont la propriété de la Ville de Zurich. Les informations en revanche appartiennent également à ceux qui font l'objet du dossier. Ou, comme un juriste l'a formulé un jour de façon simplifiée: «Le papier comme support des informations est la propriété de la Ville, tandis que les informations qu'il contient appartiennent aux personnes concernées.»

Introduction et interview:
Benjamin Shuler

Rencontres-débats sur le placement extrafamilial aujourd'hui? Conclusions

L'exposition itinérante nationale «Enfances volées – Verdingkinder reden» – réalisée par l'association «Enfances volées» – a pour but de préserver de l'oubli un chapitre sombre de l'histoire suisse et de donner la parole à d'anciens enfants placés comme valets de ferme ou dans des institutions. Dans le cadre de cette exposition itinérante, Integras propose des tables rondes afin de mettre en lumière le placement extrafamilial tel que pratiqué aujourd'hui. Lors de la présentation de l'exposition

à Berne, Lausanne, Baden, Coire, Frauenfeld, Zurich et Fribourg, Integras a eu l'occasion d'informer le public sur les foyers pour enfants et adolescents ainsi que les familles d'accueil d'aujourd'hui. Integras a organisé, à Lausanne, Baden, Frauenfeld, Fribourg et Zurich, des rencontres-débats lors desquelles des professionnels et des responsables politiques de la région ont discuté du thème «Placement extrafamilial – c'est mieux aujourd'hui?». Ces tables rondes ont permis d'approfondir la confrontation avec ce

thème et d'élargir les perspectives sur l'avenir. Dans ce qui suit, nous tentons de tirer les conclusions de ces débats.

De tout temps, le placement extrafamilial a reflété les valeurs de l'époque. Les valeurs ont changé, mais jusqu'à aujourd'hui les notions telles que faute et expiation, argent et ressources, peines et sanctions jouent un rôle central. Même si aujourd'hui les enfants ne sont plus mis en vente sur la place du marché comme au 19^e siècle, le marché – au sens figuré – joue toujours un rôle. Par exemple lorsque certaines organisations font de l'entremise de places d'accueil leur fond de commerce. Ces pratiques sont rendues possibles parce que la politique ne met pas suffisamment de ressources à disposition des autorités compétentes pour leur permettre d'accomplir elles-mêmes ces tâches. Ainsi, des tâches incombant à l'État sont déléguées à des instances privées sans que leur travail ne soit soumis à un contrôle de la qualité.

Mais lors des rencontres-débats, on a également constaté l'influence positive des mutations sociales sur la manière de s'occuper des enfants: le respect des droits de l'enfant est encouragé, les châtiments corporels et les mauvais traitements psychiques ont été interdits, et le haut niveau d'engagement de nombreux spécialistes permet aujourd'hui aux enfants qui ne peuvent vivre dans leurs familles d'être, de multiples façons, accompagnés et encouragés dans leur développement.

La question concernant la chance ou la malchance est apparue comme un fil rouge tout au long des discussions. À l'époque comme de nos jours, les enfants placés pouvaient avoir la chance

d'arriver dans un lieu d'accueil favorable. Ou la malchance de tomber sur des gens ou un milieu qui s'avéraient être un obstacle à leur développement plutôt qu'une aide. C'est pourquoi une des exigences souvent formulées a porté sur l'idée que le développement favorable des enfants en placement extrafamilial ne doit plus être une question de chance, mais que la société doit prendre ses responsabilités en garantissant le bien-être de tous les enfants placés hors de leur famille. Le nouveau droit de protection de l'adulte et de l'enfant, qui aura vraisemblablement un impact positif sur la pratique en matière de placements, fut un premier pas dans la bonne direction. La révision partielle de l'ordonnance sur la prise en charge extrafamiliale d'enfants OPEE, initialement censée garantir de manière globale la surveillance et l'autorisation pour l'ensemble des formes et prestations du placement extrafamilial, n'a pas répondu aux attentes. Il subsiste des lacunes, on ignore toujours le nombre d'enfants qui ne grandissent pas auprès de leurs parents et dans quelles conditions ils vivent. On a omis de créer un cadre légal contraignant, une manière de regarder les choses en face et d'exiger de la qualité. Or, l'OPEE amène aussi une amélioration: désormais, les organes de surveillance doivent garantir que les enfants puissent faire valoir leurs droits et soient associés, en fonction de leur âge, aux décisions les concernant. Petit à petit, on peut parvenir à ce que les placements ne soient plus tributaires du facteur chance. Il est illusoire de penser que le but est atteint; voilà la conclusion tirée des diverses tables rondes.

Andrea Keller,
collaboratrice scientifique Integras